

PLAINES D'ABRAHAM



Plan sur l'accessibilité

Commission
des champs
de bataille
nationaux

2026
2028



Commission des champs
de bataille nationaux

The National Battlefields
Commission

Canada

This document is also available in English.

Commission des champs de bataille nationaux

835, avenue Wilfrid-Laurier

Québec (Québec), G1R 2L3

Tél. : 418 649-6172

<http://www.ccbn-nbc.qc.ca/fr/>

Commission des champs de bataille nationaux

Plan sur l'accessibilité de la Commission des champs de bataille nationaux 2026-2028

Crédit de conception pour la couverture : Valérie Lehoux

No° de catalogue CH58-2/16F-PDF (fichier PDF français)

ISSN 2817-5417

Table des matières

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ	1
Engagement de la Commission des champs de bataille nationaux en matière d'accessibilité.....	1
Les étapes clés guidant la réflexion	3
Champ d'activité de la CCBN.....	3
Déclaration d'accessibilité de la CCBN	5
Élaboration du plan sur l'accessibilité	6
Mise à jour du Plan pour 2026-2028.....	6
2. RÉTROACTION	7
Processus de rétroaction	7
Personne désignée pour recevoir la rétroaction.....	7
Moyens pour soumettre la rétroaction	7
Confirmation de réception de la rétroaction	8
Disponibilité du plan sur l'accessibilité et du processus de rétroaction.....	8
Comité consultatif externe en accessibilité.....	8
3. LES DOMAINES D' ACTIONS	9
A. Acquisition de biens et de services.....	10
B. Environnement bâti et installations	12
C. Technologies de l'information et des communications.....	14
D. Communications.....	16
E. Conception et prestation de programmes et de services	18
F. Transport	20
G. Emploi	22
4. FORMATION.....	24

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

Engagement de la Commission des champs de bataille nationaux en matière d'accessibilité

Dans son dernier plan stratégique, intitulé *Un patrimoine unique, un espace dynamique*, la Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) a formulé sa mission comme suit : « Gardiens d'un parc historique et urbain, riche d'un patrimoine unique, nous veillons à en faire un espace accueillant, inspirant et inclusif. » De même, dans sa vision, elle indique : « Avec son parc qui est un haut lieu de rassemblement, la CCBN est reconnue pour son ouverture et sa sensibilité à l'égard de toutes les communautés. » Cela démontre comment l'accessibilité s'inscrit au cœur même de la culture interne de la CCBN. La CCBN veut favoriser l'inclusion des personnes handicapées¹ et faire le nécessaire pour améliorer l'accessibilité.

La CCBN a inscrit au cœur de sa stratégie la volonté de faire des espaces relevant de sa responsabilité des milieux accueillants et inclusifs pour l'ensemble des communautés.

La CCBN dispose d'un historique d'engagement en matière d'accessibilité, tant dans la prestation de ses services que dans ses collaborations avec des organismes représentant les personnes handicapées, ainsi que dans les actions menées pour améliorer l'accessibilité de ses installations et de ses services. À titre d'exemples, le personnel a suivi les formations offertes par Kéroul et l'organisation a obtenu la certification Kéroul. Dans le cadre de l'élaboration de son premier plan, elle a également mis sur pied un comité interne sur l'accessibilité. Composé de représentantes et représentants de ses différents services, ce comité a contribué à sensibiliser l'organisation aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées et à proposer des mesures correctives. Ces personnes assuraient par ailleurs la diffusion de l'information au sein de leurs équipes respectives, favorisant ainsi une intégration transversale des initiatives en matière d'inclusion à l'échelle de l'organisation.

Cette démarche a été approfondie par la mise en œuvre de son premier Plan sur l'accessibilité (2023-2026), dont l'objectif était d'intégrer progressivement l'accessibilité dans l'ensemble des sphères d'intervention de l'organisation, en mobilisant tant le personnel que les partenaires.

Ainsi, le présent plan s'inscrit dans une logique de continuité et d'amélioration et vise à actualiser les objectifs de la CCBN en matière d'accessibilité, de même que les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il maintient certaines actions

¹ Les termes « personnes handicapées » sont utilisés dans ce plan en référence à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Ils désignent de façon inclusive les personnes en situation de handicap et celles ayant des besoins particuliers.

structurantes amorcées dans le plan précédent, tout en les bonifiant et introduit de nouvelles mesures visant à répondre aux priorités actuelles et à aller plus loin dans la mise en œuvre de ses obligations. La CCBN veut poursuivre ses efforts visant à :

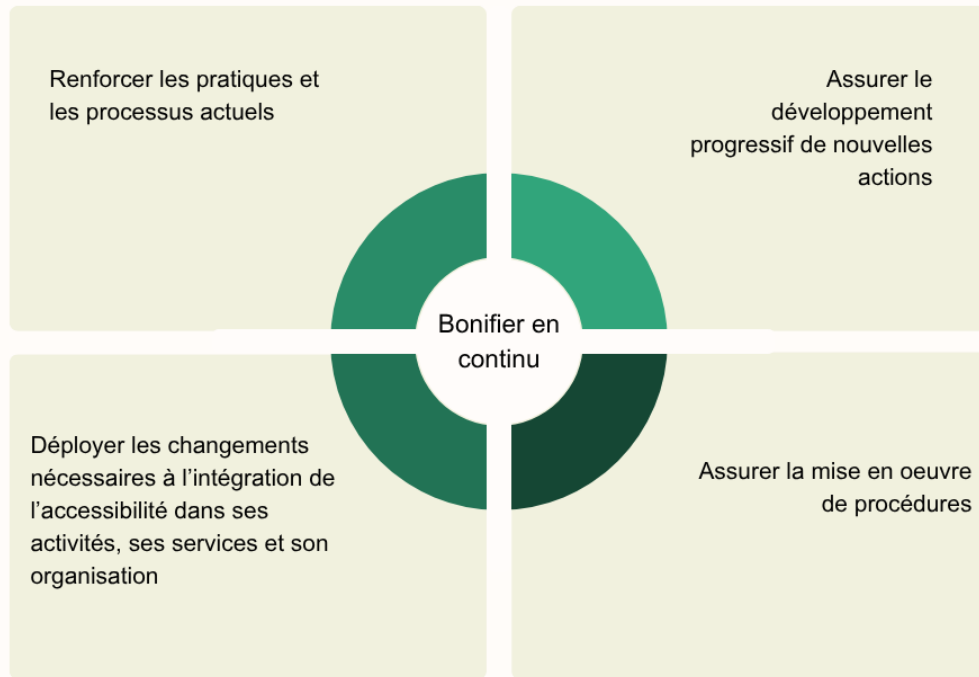


Figure montrant quatre rectangles d'efforts en continu pouvant contribuer à :

- *renforcer les pratiques et les processus actuels;*
- *assurer le développement progressivement de nouvelles actions;*
- *mettre en œuvre des procédures;*
- *déployer les changements nécessaires à l'intégration de l'accessibilité dans ses activités, ses services et son organisation.*

Les étapes clés guidant la réflexion

La première étape est d'**identifier les obstacles** rencontrés par les personnes handicapées. La seconde étape est de poser des actions pour **aplanir ces obstacles**. Ce processus recommence avec l'identification ou la **prévention de nouveaux obstacles**, comme l'indique la figure ci-après.

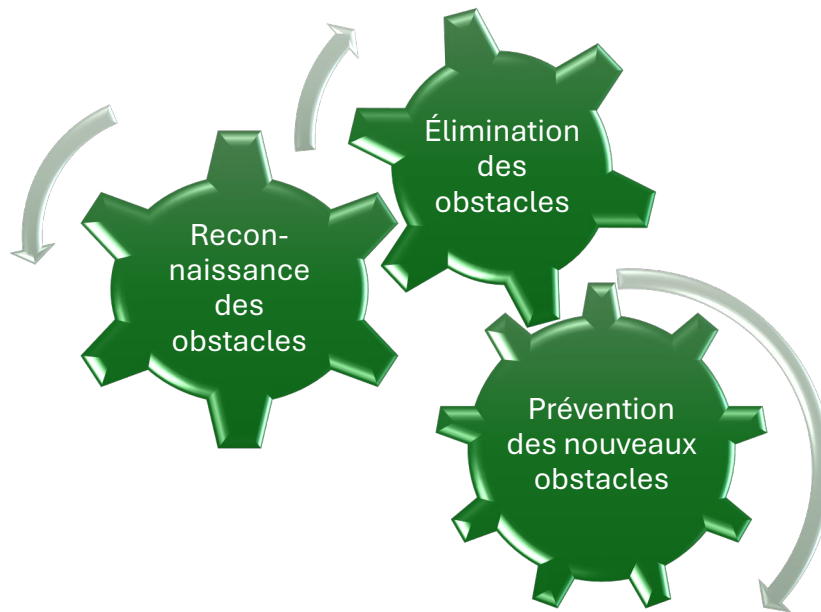


Figure montrant le mouvement permanent de trois engrenages disposés en cercles étoilés : reconnaissance des obstacles, élimination des obstacles, prévention des nouveaux obstacles.

Cette mise à jour du Plan constitue un engagement explicite à respecter la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le Règlement canadien sur l'accessibilité. Il vise à assurer un développement ambitieux et durable de l'accessibilité et de la CCBN. La présentation des actions pour chacun des sept (7) domaines d'actions prévu dans ces textes législatifs est structurée autour de quatre (4) principales **actions d'ancrage** « stables » qui sont établies en continu, puis de nouvelles actions contribuant à assurer le **développement progressif** dans la mise en œuvre.

Champ d'activité de la CCBN

La Commission des champs de bataille nationaux est une agence du gouvernement canadien et fait partie du portefeuille du ministre du Patrimoine canadien. C'est le 17 mars 1908 que la [Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec](#) est sanctionnée. Son mandat est le suivant:

- acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec;
- les convertir en un parc national;

- préserver cet héritage historique du Canada pour les générations futures;
- les mettre en valeur afin que la population bénéficie de ses richesses.

La CCBN est responsable de l'entretien d'une superficie d'environ 103 hectares, d'un réseau routier totalisant quelque 12,5 kilomètres, de 23 bâtiments toutes catégories confondues et d'un capital forestier d'environ 34 000 arbres. L'objectif que poursuit la CCBN à travers ses réalisations se fait dans le but constant de mettre en valeur les cinq grands volets qui caractérisent le parc des Champs-de-Bataille : les volets historique, culturel, récréatif, naturel et scientifique.

Les deux responsabilités essentielles de la CCBN sont les suivantes:

- La **Conservation** (programme : entretien des infrastructures et sécurité)
 - Assurer l'entretien et la remise en bon état du territoire et des infrastructures;
 - Assurer la conservation et la protection des biens naturels, culturels et patrimoniaux du parc des Champs-de-Bataille.
- La **Promotion du patrimoine** (programme : activités pédagogiques, culturelles et patrimoniales)
 - Organiser des activités pédagogiques et récréatives, des expositions, des visites guidées et des spectacles;
 - Faire connaître l'histoire du parc et faire découvrir son patrimoine et ses richesses;
 - Maintenir l'équilibre entre la vocation historique et la vocation urbaine du parc des Champs-de-Bataille, entre son accessibilité, sa conservation et la promotion du patrimoine.

En 2024-2025, l'achalandage aux activités offertes par le Musée des plaines d'Abraham a atteint plus de 114 000 personnes.

La CCBN reçoit annuellement plus d'une centaine de demandes d'utilisation du territoire pour différentes activités organisées sur les Plaines et est l'hôte de grands événements, tel que Festival d'été de Québec, Fête nationale, Fête du Canada, Grand prix cycliste de Québec, Pentathlon des neiges, etc.

Déclaration d'accessibilité de la CCBN

Déclaration d'accessibilité

Considérant que la CCBN a été constituée pour conserver les grands champs de bataille historiques de Québec;

Considérant que la CCBN a le désir de faire connaître et de rendre ce territoire accessible au public;

Considérant que la CCBN a le désir de faire bénéficier de son territoire à toutes les personnes incluant les personnes handicapées;

Considérant que la CCBN affirme dans son dernier plan stratégique son désir d'offrir un espace accueillant, inspirant et inclusif;

Considérant que certains obstacles font entrave à l'accessibilité;

Considérant que la CCBN a l'obligation d'améliorer les expériences clients et d'offrir des installations sécuritaires pour tous;

La CCBN s'engage à préserver un dialogue constant en matière d'accessibilité : à l'interne, avec les groupes représentant les personnes handicapées, et avec l'ensemble de ses partenaires;

La CCBN s'engage à mobiliser ses ressources pour identifier les obstacles à l'accessibilité, à mettre en œuvre un plan sur l'accessibilité pour éliminer ces obstacles et à offrir un espace inclusif à toutes les personnes.

Élaboration du plan sur l'accessibilité

La CCBN a eu recours à l'expertise d'organismes représentant des personnes handicapées, pour améliorer l'accessibilité de ses services et de ses installations. Voici pour quelles actions ces consultations ont eu lieu : pour organiser des activités visant des groupes d'enfants à besoins particuliers, pour mieux connaître les besoins des personnes handicapées, pour former ses employés en matière d'accessibilité, pour procéder à une amélioration concrète des services ou des communications, pour établir un audit de ses installations physiques. La reconnaissance de la valeur de tels partenariats est déjà bien ancrée dans la culture et les valeurs organisationnelles.

Dans le cadre de la préparation de son premier plan sur l'accessibilité, la CCBN a fait appel à l'expertise de Kéroul, un organisme dont la mission vise à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes handicapées. L'objectif était d'initier différentes démarches de consultation en interne et en externe et de formuler des recommandations pour alimenter l'élaboration de ce premier plan sur l'accessibilité (2023-2026).

Le Plan initial découle d'un exercice de réflexion avec l'appui de l'expertise de Kéroul, un organisme dont la mission vise à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes handicapées. Une démarche de consultation élargie a été menée comportant notamment :

- **La consultation des directions internes** afin d'échanger sur les programmes, politiques ou pratiques reliés à l'accessibilité, d'identifier les obstacles et d'explorer les solutions pour les réduire.
- **La consultation de membres d'organismes représentant des personnes handicapées et des personnes âgées** pour identifier les obstacles et pour solliciter leur collaboration à plus long terme dans l'application du plan. Voici quelques-uns des organismes consultés : Adaptavie, Alpha-Sourds, Association Régionale des Loisirs pour Personnes Handicapées (ARLPH), BivouaQ, Kéroul, Parkinson Capitale-Nationale Chaudières-Appalaches, Réseau des Personnes Handicapées Visuelles (RPHV).
- **Le travail avec le comité interne sur l'accessibilité** au début et à la fin du processus lors de l'établissement du plan initial.
- **Un audit exhaustif des installations physiques de la CCBN** avec dépôt d'un rapport de recommandations dans le cadre du plan initial.

Ces consultations se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du plan.

Mise à jour du Plan pour 2026-2028

Le plan initial représente une étape structurante significative pour la CCBN. À ce stade-ci la CCBN constate la nécessité accrue de poursuivre le renforcement et l'approfondissement des notions d'accessibilité et de handicap. Elle souligne l'importance de mettre en place pour 2026-2028, des initiatives d'apprentissage continu et de

sensibilisation à l'interne afin de constamment s'assurer de renouveler sa mobilisation et son engagement.

La présente mise à jour du Plan de la CCBN vise la période 2026-2028 et propose des actions renouvelées dans chacun des domaines, tout en intégrant de nouvelles initiatives visant à élargir la portée et à renforcer la mise en œuvre de l'accessibilité. Le plan antérieur comportait des orientations exclusivement axées sur l'élimination des obstacles en lien avec le handicap physique et révèle un angle mort important quant à la prise en compte d'autres catégories de handicap rattachées à la notion de handicap non-visible.

En effet, la CCBN souhaite contribuer activement à renforcer et à approfondir ses connaissances à cet égard en vue de progressivement mettre en place des actions visant à éliminer les obstacles affectant toute catégorie de handicap.

2. RÉTROACTION

Processus de rétroaction

Soucieuse de la qualité de ses services, la CCBN maintient en place plusieurs mesures pour faciliter l'accès à ses services aux personnes en situation de handicap. À cet égard, dans une optique d'amélioration continue, un processus de rétroaction permet à la CCBN de recueillir les commentaires portant sur la façon dont elle met en œuvre son plan sur l'accessibilité et sur les obstacles auxquels se sont heurtées les personnes.

Personne désignée pour recevoir la rétroaction

La personne suivante est désignée pour recevoir la rétroaction et effectuer les suivis appropriés :

Secrétaire-directrice générale

Moyens pour soumettre la rétroaction

Par la poste	835, avenue Wilfrid-Laurier Québec (Québec) G1R 2L3
Par téléphone	418 649-6172
Par courriel	information@ccbn-nbc.gc.ca
En ligne	http://www.ccbn-nbc.gc.ca/fr/
Via les médias sociaux	https://www.facebook.com/plainesdabraham https://www.instagram.com/plaines_dabraham/

Le service relais téléphonique (ATS) est actuellement en place, mais sa mise en service effective dépend de l'intégration d'un équipement qui n'a pas encore été acquis.

Confirmation de réception de la rétroaction

Un accusé de réception sera envoyé à toute personne ayant transmis de la rétroaction de façon non anonyme.

Les personnes désirant fournir de la rétroaction anonyme peuvent le faire par les moyens mentionnés ci-haut, toutefois aucun accusé de réception ne pourra être émis.

Disponibilité du plan sur l'accessibilité et du processus de rétroaction

Toute personne demandant la description du processus de rétroaction ou du présent plan sur l'accessibilité dans l'un ou l'autre des formats de substitution ci-dessous pourra l'obtenir dès que possible, et au plus tard dans les délais indiqués ci-bas. La demande peut être effectuée par tous les moyens mentionnés précédemment.

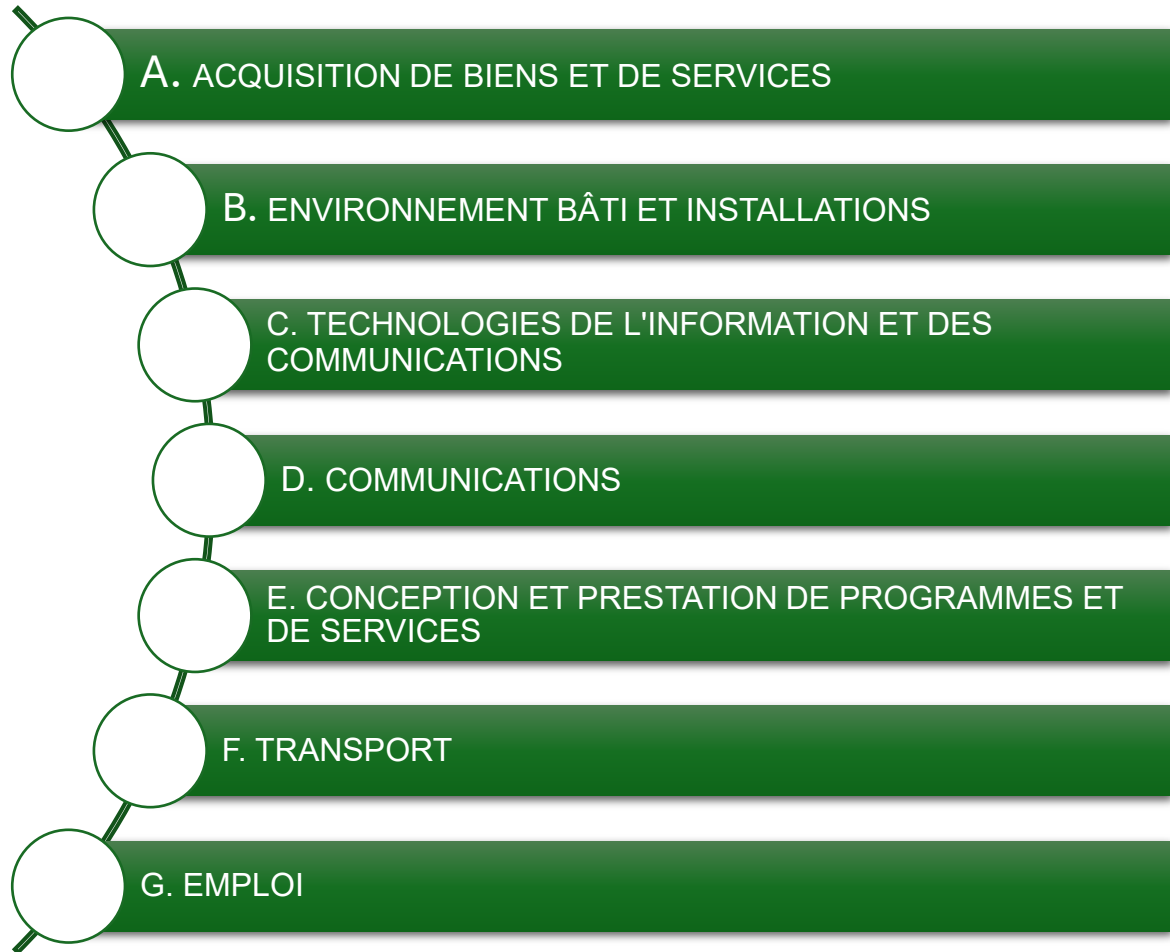
Support	Délai de remise
Papier	15 jours
Gros caractères	15 jours
Braille	45 jours
Support audio	45 jours
Support électronique compatible avec les technologies d'adaptation visant à aider les personnes handicapées	15 jours

Comité consultatif externe en accessibilité

La CCBN s'assure de recourir à l'expertise de groupes qui représentent les personnes handicapées pour bien comprendre leurs besoins et améliorer ses pratiques, ses services et l'utilisation de ses installations dans une perspective d'accessibilité universelle. Elle souscrit à la stratégie du *Rien sans nous*, c'est-à-dire à la volonté d'inclure les personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre de son plan.

Dès la première année de la mise en œuvre de ce plan, la CCBN a formalisé la création d'un comité consultatif externe en accessibilité composé d'organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées. Elle a toujours le souci d'avoir une représentativité d'une variété d'organismes.

3. LES DOMAINES D' ACTIONS



A. Acquisition de biens et de services

1. Les principales **actions d'ancrage** « stables » (EN CONTINU)

1) Mettre en œuvre les exigences d'accessibilité pour l'acquisition des biens et des services. Inclure des critères d'accessibilité dans les contrats, le cas échéant. Par exemple, veiller à l'application des normes d'accessibilité par les fournisseurs en communication (notamment pour le graphisme et le numérique)

2) Poursuivre les efforts dans l'identification des équipements novateurs en matière d'accessibilité lors du remplacement des équipements

A. Acquisition de biens et de services (suite)

2. Les actions dans le cadre du **développement progressif** (2026-2028)

1) Examiner le processus d'approvisionnement de la CCBN afin de s'assurer qu'il est conforme aux meilleures pratiques actuelles en accessibilité

2) Fournir des conseils et des outils aux intervenants responsables de l'approvisionnement afin de garantir la compréhension de l'application des principes d'accessibilité pour atteindre les buts et les objectifs de la CCBN

3) Maintenir un canal de communication entre les personnes responsables de l'accessibilité au sein de l'organisation et les intervenants responsables de l'approvisionnement afin de garantir que les processus d'approvisionnement respectent les exigences en matière d'accessibilité, conformément à la réglementation du gouvernement du Canada et aux pratiques exemplaires de l'industrie

B. Environnement bâti et installations

1. Les principales **actions d'ancrage** « stables » (EN CONTINU)

1) Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action utilisé à l'interne pour toutes rénovations futures

2) Mettre en œuvre le plan d'amélioration de la signalisation

3) Maintenir une veille pour recueillir de meilleures pratiques concernant les lieux patrimoniaux

4) Saisir les opportunités d'intégration des exigences en matière d'accessibilité dans le programme de reconfiguration des débarcadères et des stationnements

B. Environnement bâti et installations (suite)

2. Les actions dans le cadre du **développement progressif** (2026-2028)

1) Examiner le processus d'approvisionnement afin de s'assurer qu'il est conforme aux meilleures pratiques en matière d'accessibilité

2) Remplacer le mécanisme d'ouverture des portes des toilettes du Musée des plaines d'Abraham par une fonction facile à utiliser et ne nécessitant que peu de force

3) Veiller à ce que l'espace aménagé devant le kiosque Edwin-Bélanger pour les personnes en situation de handicap, dont celles utilisant une aide à la mobilité, soit clairement identifié par une signalisation adéquate et qu'il soit officiellement réservé à l'usage exclusif de ces personnes

4) Garder une veille pour identifier tout obstacle au pavillon central et au chalet des patineurs en mettant en œuvre les mesures amélioratives requises, notamment auprès de tiers exploitant des installations ou équipements sur le territoire de la CCBN, afin d'assurer un accès sécuritaire et sans entrave

5) Identifier des secteurs du parc appropriés pour l'installation fixe de tables à pique-nique accessibles

C. Technologies de l'information et des communications

1. Les principales **actions d'ancrage** « stables » (EN CONTINU)

1) Continuer de s'assurer de la conformité du site web plainedabraham.ca avec les règles d'accessibilité des contenus WEB

2) Analyser les commentaires de rétroaction des utilisateurs des sites web dans une perspective d'amélioration continue

3) Continuer d'appliquer les directives fédérales d'accessibilité web pour canada.ca

4) Recourir aux autres ressources du gouvernement du Canada en matière d'expertise en accessibilité et de solutions de technologies adaptées afin de soutenir le personnel et de répondre à un large éventail de handicaps

C. Technologies de l'information et des communications (suite)

2. Les actions dans le cadre du **développement progressif** (2026-2028)

1) Améliorer l'accessibilité des expériences numériques offertes sur place par la CCBN et collaborer avec des partenaires afin d'améliorer la promotion des services, des programmes et des activités accessibles

2) En s'appuyant sur les formations offertes par le gouvernement du Canada et par l'industrie, renforcer la formation en accessibilité afin de s'assurer que les employés et gestionnaires responsables des systèmes de TIC internes et externes possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour respecter les normes d'accessibilité du gouvernement du Canada

3) Au moins une fois par an, la CCBN examinera les meilleures pratiques et tendances actuelles sur les plateformes sociales susceptibles de maximiser l'accessibilité. Ensuite, la CCBN décidera si les changements identifiés peuvent être mis en œuvre et si une formation est nécessaire

4) Pour tout nouveau contrat avec un fournisseur pour un site Internet, inclure l'exigence qu'il y ait des tests utilisateurs pour valider l'utilisabilité du site

D. Communications

1. Les principales **actions d'ancrage** « stables » (EN CONTINU)

1) Maintenir les efforts en vue de rendre plus visibles l'engagement et les réalisations en matière d'accessibilité dans les communications externes et internes

2) Assurer la visibilité des personnes handicapées dans le contenu du site internet et dans les activités de communication et de promotion déployées

3) Poursuivre les échanges et les implications avec la communauté locale d'organismes représentant des personnes handicapées

4) Continuer de sonder les visiteurs sur les besoins en accessibilité et d'améliorer les possibilités de rétroaction de la part des visiteurs

D. Communications (suite)

2. Les actions dans le cadre du **développement progressif** (2026-2028)

1) Promouvoir les lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication afin que tous les membres de l'équipe de la CCBN puissent s'assurer que tous les produits de communication répondent aux normes d'accessibilité

2) Améliorer l'accessibilité des expériences numériques offertes sur place par la CCBN et collaborer avec des partenaires afin d'améliorer la promotion des services, des programmes et des activités accessibles

3) Élaborer et promouvoir des lignes directrices, des formations et des outils afin de soutenir les membres de l'équipe de la CCBN dans la production de contenu sur les canaux numériques de l'organisation, conformément aux pratiques exemplaires et aux normes obligatoires en matière d'accessibilité Web

4) Mettre davantage en valeur sur le site Internet de la CCBN les coordonnées téléphoniques directes pour joindre le personnel à l'accueil en cas de besoin

E. Conception et prestation de programmes et de services

1. Les principales **actions d'ancrage** « stables » (EN CONTINU)

1) S'assurer de l'accessibilité de toute nouvelle exposition après consultation des clientèles visées et recueillir les meilleurs pratiques

2) Maintenir en place le mécanisme d'amélioration continue à partir des rétroactions obtenues et des sondages effectués auprès des visiteurs

3) Poursuivre les efforts d'offre d'accueil spécifique de certaines clientèles et publiciser ces actions pour les faire connaître aux publics concernés

4) Continuer la sensibilisation et la formation du personnel à la diversité de la clientèle

E. Conception et prestation de programmes et de services (suite)

2. Les actions dans le cadre du **développement progressif** (2026-2028)

1) Collaborer avec des partenaires pour promouvoir et mettre en valeur des services, des programmes et des expériences accessibles

2) Identifier quelques outils et ressources à ajouter aux documents de référence du personnel d'accueil

3) Rappeler aux organisateurs d'événements leur responsabilité de prévoir des mesures d'urgence et des procédures d'évacuation adaptées au site prenant en compte la sécurité des personnes en situation de handicap

F. Transport

1. Les principales **actions d'ancrage** « stables » (EN CONTINU)

1) Poursuivre l'exploration des options permettant de maximiser le transport accessible à destination et en provenance du territoire sous sa responsabilité avec les partenaires concernés

2) Continuer d'améliorer la signalisation ou l'accompagnement pour diriger les personnes handicapées vers/ à partir des stationnements ou du lieu de débarquement de leurs activités

3) Veiller à l'accessibilité du Bus d'Abraham

F. Transport (suite)

2. Les actions dans le cadre du **développement progressif** (2026-2028)

1) Améliorer la visibilité et la signalisation à l'entrée arrière du musée et du stationnement afin de faciliter son repérage par les visiteurs à mobilité réduite ainsi que ceux en attente d'un transport

2) Faire des démarches auprès du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) afin que la porte d'accès arrière du Musée des plaines d'Abraham soit reconnue comme un point de débarcadère pour ses utilisateurs. Faire cette démarche également pour établir un débarcadère pour les utilisateurs se rendant dans le secteur du kiosque Edwin-Bélanger et du pavillon central

G. Emploi

1. Les principales **actions d'ancrage** « stables » (EN CONTINU)

1) Maintenir une approche inclusive dans le processus de recrutement

2) Continuer la diversification des bassins de recrutement pour rejoindre les personnes handicapées en se rapprochant des organismes d'employabilité qui les accompagnent

3) Poursuivre la formation sur la sensibilisation à un milieu de travail où prévalent des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion auprès du personnel

4) Éliminer les obstacles dans la mesure du possible en tenant compte de la manière dont le handicap et d'autres identités se recoupent (intersectionnalité) lors de la révision de politiques de la CCBN

G. Emploi (suite)

2. Les actions dans le cadre du **développement progressif** (2026-2028)

1) Développer et rendre accessible la marche à suivre quant au processus d'accommodements et de mesures d'adaptation

2) Afin d'améliorer la compréhension ainsi que la sensibilisation et d'optimiser la mise en place d'accommodements ou d'aménagements, identifier et offrir de la formation spécialisée en matière de handicap invisible et de neurodivergence pour le personnel cadre et les ressources humaines

3) Élaborer un sondage interne de consultation pour l'ensemble du personnel de la CCBN

4) Planifier des consultations avec le personnel en situation de handicap afin d'identifier les obstacles au maintien à l'emploi et à l'évolution de carrière. Après les consultations, un échéancier sera établi pour examiner les résultats et apporter des changements

4. FORMATION

Titre de la formation	Employés visés	Année
École de la fonction publique INC115 Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et la levée des obstacles à l'accessibilité	Tous	En continu
Kéroul Formation sur l'accueil et le service aux personnes ayant une déficience	Personnel d'accueil Personnel d'animation Chauffeurs-guides	En continu
École de la fonction publique INC120 Gestion de l'incapacité et mieux- être en milieu de travail	Cadres et personnel des ressources humaines	2028